



B A F A

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL CHARGÉ DE LA JEUNESSE,

Vu le décret n° 2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;

Vu la délibération du jury en date du : 09/11/2017 ;

DÉLIVRE

**Le brevet d'aptitude aux fonctions
d'animateur en accueils collectifs de mineurs**

À

Photo
d'identité
(Facultatif)

Monsieur Charles NAULIN

Né(e) le : 6 juillet 1999

à : Lyon (69)

BREVET N° : BA 001 17 10306

QUALIFICATION OBTENUE :

N° :

Fait le 13/11/2017

à BOURG EN BRESSE

Pour le directeur départemental
de la cohésion sociale
et par délégation,
Le chef de pôle,

Patrick CHARNAUX